



## Compte-rendu du Conseil Municipal du samedi 13 mars 2021

A 14h, Madame le Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance.

**Secrétaire de séance :** Alexia Guillet

**Présents :** Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - M. BARTHALAY René - M. BATOUX Gérard - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. JACQUET Christian - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis - Mme VETIER Dominique

**Pouvoirs :** de Valérie COLIN à Alexia GUILLET, de Julia SEKELLY à Alain CHABUEL

**Absents excusés :** Nicole LOISEUR, Pascaline CHABUEL

### 1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil Municipal du 16 janvier 2021.

### 2. Délibération de principe sur les futurs usages de l'ancienne école de garçons

Suite à l'atelier participatif conduit avec le groupe de travail citoyens, les futurs usages du site ont été définis et sont maintenant proposés à la validation du Conseil.

Le groupe de travail propose que les usages répondent à une série d'attendus fixés collectivement : la polyvalence, l'adaptabilité, conduire à développer un lien intergénérationnel, être ouvert aux habitants et aux gens de passage, être accessible, conduire à mettre en valeur le patrimoine et l'histoire du village. Il est proposé de conserver la forme et l'aspect extérieur d'origine du bâtiment.

Usages proposés par ordre de priorité :

1. Une « maison des associations » proposant des activités variées pour permettre aux habitants de se retrouver, des espaces de stockages pour les associations, une salle de réunion.
2. Un lieu de restauration :
  - De restauration collective : pour les scolaires mais aussi pour les personnes extérieures. Les repas seraient amenés en liaison chaude depuis le restaurant de la Marmottière.
  - Une salle « hors sac » ouverte à tous pour repas tirés du sac permettant d'avoir un espace de rencontre en lien avec étape sur circuit touristique
3. Un lieu de service divers et d'informations pour les habitants et les gens de passage : dépôt de pain, de gaz, petite épicerie, antenne de O'Talon, dépôt de colis, service postal, commandes groupées, point lecture, etc.
4. Un lieu de mémoire et de culture par l'exposition d'œuvres et de photos

Ce travail collectif vient mettre en lumière les besoins et attentes des habitants.

Les élus s'associent pleinement à l'idée d'un lieu ouvert et attractif, bien situé au niveau de la départementale. Les modalités d'organisation resteront bien sûr à préciser pour pouvoir sécuriser cette ouverture.

La mixité des usages est globalement vue comme une nécessité pour faire vivre le cœur du village et faire de ce lieu un lieu de rencontre et de vie. L'intégration de la restauration collective dans ce lieu apparaît cohérente au vu de la proximité des espaces scolaires et périscolaires, de l'espace de loisirs, mais également dans l'objectif de créer du lien, de s'ouvrir sur l'extérieur et d'avoir un point d'accroche en bord de route.

La remise en fonction d'un bâtiment multi-usages va représenter un coût de fonctionnement non négligeable, il faut réfléchir à son impact énergétique et financier. Il est proposé de rajouter aux attendus définis avec les habitants, le fait de conduire une réhabilitation exemplaire sur le plan énergétique et d'envisager de pouvoir y implanter une autre activité créatrice de ressources pour la commune et permettant d'optimiser l'impact énergétique du bâtiment (par exemple un espace de coworking).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

1. De valider les futurs usages du site, dans l'ordre de priorité suivant :

- Une « maison des associations »
- Un lieu de restauration :
- Un lieu de service divers et d'informations
- Un lieu de mémoire et de culture
- D'étudier l'implantation d'une autre activité créatrice de ressources pour la commune et permettant d'optimiser l'impact énergétique du bâtiment (par exemple un espace de coworking).

2. De conduire l'étude avec l'objectif de mener une réhabilitation exemplaire sur le plan énergétique de ce bâtiment

3. D'autoriser Mme le Maire à recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour conduire à partir de ce programme un avant-projet.

3. **Approbation des Comptes de Gestion – exercice 2020 – Budget Communal M14, Budget Eau et Assainissement M49, Budget Transports Scolaires M43, Budget PRL M4**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4. **Approbation des Comptes Administratifs– exercice 2020 – Budget Communal M14, Budget Eau et Assainissement M49, Budget Transports Scolaires M43, Budget PRL M4**

Suite à la présentation, Madame le Maire a laissé la présidence de la séance à son 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Jean-Pierre AGRESTI et a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver les comptes administratifs 2020 :

Compte administratif - Budget Transports Scolaires M43				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		7 279,22		23 932,44
Opérations 2020	0	3 388,39	10 349,78	6 510,89
Totaux		3 388,39	3 838,89	
Résultats de clôture définitifs		10 667,61		20 093,55

Compte administratif - Budget PRL M4				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019	31 710,25			19 068,45
Opérations 2020	0	33 124,37	12 796,32	25 008,39
Totaux		33 124,37		12 212,07
Résultats de clôture définitifs		1 414,12		31 280,52

Compte administratif - Budget Eau et Assainissement M49				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		18 996,01		9 496,12
Opérations 2020	59 906,30	90 364,68	115 016,34	115 300

Totaux		30 458,38		283,66
Résultats de clôture définitifs		49 454,39		9 779,78

Compte administratif - Budget Communal M14				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		28 011,02		16 522,65
Résultats de l'AFR	0,07			1 865,23
Opérations 2020	868 808,79	1 059 756,22	1 123 350,89	1 278 637,09
Totaux		190 947,43		155 286,20
Résultats de clôture définitifs		218 958,38		173 674,08

#### 5. Affectation du Résultat – exercice 2020 – Budget Eau et Assainissement M49

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget eau et assainissement comme suit pour 2021 :

Résultat 2020 – section d'Investissement	Résultat 2020 – section de Fonctionnement
Excédent de 49 454,39	Excédent de 9 779,78
➔ proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 49 454,39€	➔ proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 9 779,78€

#### 6. Budget Primitif 2021 – Budget Eau et Assainissement M49

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit pour le budget M49 :

Budget primitif 2021 – Budget Eau et Assainissement - M49		
Fonctionnement	Recettes	131 082€
	Dépenses	131 082€
Investissement	Recettes	222 986€
	Dépenses	222 986€
Soit un budget total de : 354 068€ en dépenses et en recettes		

#### 7. Affectation du Résultat – exercice 2020 – Budget Communal M14

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget principal comme suit pour 2021 :

Résultat 2020 – section d'Investissement	Résultat 2020 – section de Fonctionnement
Excédent de 218 958,38	Excédent de 173 674,08
➔ proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 218 958,38	➔ Proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 30 000€ ➔ Proposition d'affectation en section d'investissement au C/1068 : 143 674,08

#### 8. Taux des taxes locales

Il y a lieu comme chaque année de procéder au vote des taux d'imposition communaux des taxes directes locales.

Suite à la réforme de la taxe habitation :

- Il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation, celui-ci étant figé à son niveau de 2019.
- Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental à 15,90 %. La perte du produit de la taxe d'habitation perçue par les communes ayant été remplacée par la part de la taxe sur le foncier bâti perçu auparavant par le département.

	Taux 2020	Taux départemental	Taux de référence	Taux proposés en 2021
Taxe sur le foncier bâti	15.53%	15,90%	31,43%	32,43%
Taxe sur le foncier non bâti	54.11%			55,11%

- Une augmentation de 1% de la taxe foncière représente approximativement :
  - ❖ 13 400 euros de produits supplémentaires concernant la taxe foncière sur le bâti
    - **Dont 9 556 euros sera supporté par EDF (établissement industriel) soit plus de 70%**
    - Dont 3607 euros sera supporté par les propriétaires particuliers
    - Dont 296 euros sera supporté par les propriétaires de locaux à usages professionnels

Pour une maison dans la moyenne en terme de valeur locative cadastrale cela représente 25€ supplémentaires soit une taxe foncière de l'ordre de 360€.

- ❖ 548 euros de produits en plus concernant la taxe foncière sur le non bâti

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'augmentation de 1% des taxes locales :

- Soit Taxe sur le foncier bâti : 32,43%
- Soit Taxe sur le foncier non bâti : 55,11%

#### 9. Validation de l'avant-projet définitif concernant l'opération de réhabilitation de l'espace périscolaire et de création d'une chaufferie BOIS.

Suite à la validation de l'esquisse en Conseil Municipal et à la conduite du travail des élus et techniciens pour construire l'avant-projet définitif, il est proposé au Conseil de valider la proposition d'APD et les montants des travaux.

Après avoir pris connaissance de l'avant-projet définitif (plans des aménagements) et des coûts du projet :

Phase AVP	HT	TTC		
Travaux	216 486,00 €	259 783,20 €		
espace périscolaire	164 972,00 €	197 966,40 €		
chaufferie Bois	51 514,00 €	61 816,80 €		
MOE	30 310,00 €	36 372,00 €		
SPS	2 600,00 €	3 120,00 €		
Contrôle technique	2 375,00 €	2 850,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>251 771,00 €</b>	<b>302 125,20 €</b>	<b>Répartition du coût total par élément de programme</b>	
			espace périscolaire	76% 191 860,75 €
			chaufferie Bois	24% 59 910,25 €
<b>Subventions</b>				
<b>Chaufferie BOIS</b>	47 928,20 €	% de subventionnement		
Département	17 973,08 €	30%		
Région	17 973,08 €	30%		
DSIL	11 982,05 €	20%		
<b>Espace périscolaire</b>	153 488,60 €			
Département	115 116,45 €	60%		
DETR	38 372,15 €	20%		
<b>FCTVA</b>	49 560,62 €			
<b>Part Communale</b>	51 147,78 €			

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider l'Avant-Projet Définitif concernant les travaux de réhabilitation de l'espace périscolaire (ACM) et de création d'une chaufferie bois
- De valider le coût du projet et le plan de financement
- D'autoriser le Maire à solliciter les différents partenaires pour des subventions ;
- D'autoriser le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour la mise en marche du projet : signature du marché de maîtrise d'œuvre, dépose des demandes de subventions y compris auprès de la CAF, marché de travaux, dépôt des demandes d'urbanisme et à signer tous les documents s'y rapportant.

#### 10. Budget Primitif 2021 – Budget Communal M14

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit pour le budget principal M14 :

Budget primitif 2021 – Budget Principal – M14		
Fonctionnement	Recettes	1 022 994
	Dépenses	1 022 994
Investissement	Recettes	1 070 288
	Dépenses	1 031 862
Soit un budget total de :		
En dépenses :		2 054 856
En recettes :		2 093 282

#### 11. Affectation du Résultat – exercice 2020 – Budget Transports Scolaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget transports scolaires comme suit pour 2021 :

Résultat 2020 – section d'Investissement	Résultat 2020 – section de Fonctionnement
Excédent de 10 667,61	Excédent de 20 093,55
➔ proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 10 667,61€	➔ proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 20 093,55€

#### 12. Budget Primitif 2021 – Budget Transports Scolaires

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit pour le budget transports scolaires M43 :

Budget Transports scolaires – M43		
Fonctionnement	Recettes	25 865,55
	Dépenses	13 528,39
Investissement	Recettes	14 056,00
	Dépenses	0
Soit un budget total de :		
En dépenses :		13 528,39
En recettes :		39 921,55

#### 13. Affectation du Résultat – exercice 2020 – Budget PRL

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du budget PRL comme suit pour 2020 :

Résultat 2020 – section d'Investissement	Résultat 2020 – section de Fonctionnement

Excédent de 1 414,12	Excédent de 31 280,52
→ Proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 1 414,12€	→ Proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 22 780,52€ → Proposition d'affectation en section d'investissement au C/1068 : 8 500€

#### 14. Budget Primitif 2021 – Budget PRL

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit pour le budget PRL M4 :

Budget primitif 2021 - PRL – M4		
Fonctionnement	Recettes	44 780,52 €
	Dépenses	22 680,15 €
Investissement	Recettes	10 344,27 €
	Dépenses	10 344,27 €
Soit un budget total de :		
En dépenses :		33 024,42 €
En recettes :		55 124,79 €

#### 15. Adhésion à l'association démocratie ouverte et au réseau des territoires d'innovation démocratique

Démocratie ouverte est un collectif indépendant et non partisan porté par une association qui agit depuis 2012 pour rendre la société plus démocratique, plus transparente, plus collaborative et plus participative afin de redonner du pouvoir d'agir aux citoyens. L'adhésion permet aux collectivités de bénéficier des actions et activités du réseau. Le prix d'adhésion pour les communes de moins de 1000 habitants est libre. Il est proposé d'adhérer à cette association et de verser une participation de 30€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décidé d'adhérer à cette association et de verser une participation de l'ordre de 30€.

#### 16. Délibération de principe pour le recrutement de vacataires

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser Madame le Maire à recruter des vacataires pour effectuer des missions de transport, des missions de ménage, des missions d'accueil ou d'animation. Il est proposé que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10.15 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions.

#### 17. Maintien des postes de gardes forestiers dans le secteur Trièves

Un poste de garde forestier risque d'être supprimé suite au départ à la retraite début 2021 du garde forestier en charge principalement des forêts communales et domaniales de Gresse-en-Vercors, portant ainsi à cinq le nombre de postes de garde forestier dans le secteur du Trièves au lieu de six actuellement ; En 2002 ce secteur comportait encore dix postes.

Il apparaît difficile d'assurer une même qualité de gestion de la forêt avec un effectif divisé de moitié, par rapport à 2002 ;

Considérant l'annonce du gouvernement d'un plan de 200 millions d'euros de soutien à la filière bois pour le reboisement et, dans le même temps, de nombreuses suppressions de postes à l'ONF ;

Considérant la difficulté d'investir sans le personnel pour l'entretien ;

Considérant le contexte préoccupant du changement climatique et de perte de biodiversité, tous s'accordent sur le rôle essentiel de la bonne gestion des forêts. Au-delà de la préservation d'une ressource renouvelable essentielle de bois d'œuvre et bois énergie, ce sont des écosystèmes fondamentaux qu'il s'agit de préserver. La bonne gestion des forêts est un modèle de développement durable, c'est une part très importante de vie pour les humains d'aujourd'hui et les générations futures.

Si le service public se désintéresse des forêts, les intérêts privés ne manqueront pas d'occuper la place, pour des visions uniquement de rentabilité à court terme, ce qui n'est pas compatible avec une gestion durable qui intègre le rôle écologique (poumon de la planète et réserve de biodiversité) des forêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de demander à l'ONF :

- le maintien à minima de six postes de garde forestier dans le secteur du Trièves ;
- à être informé et associé aux décisions qui concernent le secteur du Trièves ;

Cette demande sera transmise aux communes membres de la communauté de communes du Trièves, au Président de la communauté de communes du Trièves et à la direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ONF.

#### 18. Questions diverses :

- **Intercommunalité - loi d'orientation sur les mobilités :** Mme le Maire a présenté aux conseillers les débats qui ont lieu au sein de la CCT qui doit obligatoirement se prononcer sur la prise ou non de cette compétence. La CCT va devoir délibérer le 27/03. Suite au débat, la municipalité souhaite que les communes puissent organiser les conditions de faire vivre le débat public sur la nécessité ou non d'un transfert de la compétence à l'Etablissement Public Communauté de communes du Trièves.
- **Festivités du 05/06/2021 :** inauguration des travaux de requalification du centre bourg de Cordéac (Aire de loisirs et cimetière) et conduite de tables rondes dans le cadre de l'activités de l'association « Tous et Maintenant – Réinvestir la vie publique »
- **Festival de marionnettes les 13 et 14/08/2021 :** Environ 5 spectacles seront prévus. Il va falloir dégager un budget pour subventionner la première organisation de ce festival. Une association se constituera pour conduire l'ensemble de l'action.
- **Feux d'artifice :** le feu d'artifice se déroulera au cours de la manifestation qu'organisera le comité des fêtes de St Seb animé, a priori le 21 août.

Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 17h10

Le Maire  
Fanny LACROIX



